

Délibération n° 7/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	15
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	6
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	6
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à onze heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

**DATE DE LA 1<sup>ère</sup> CONVOCATION :** 22 mars 2024 - Absence de quorum au conseil d'administration

**DATE DE LA 2<sup>ème</sup> CONVOCATION :** 8 avril 2024

**Membres élus présents :** Mesdames CHARRIERE Elisabeth, TRUILLET Florence, Monsieur GERVAIS Patrick,

**Membres nommés présents :** Madame SANTACRUZ Sandrine, Messieurs RALLO Marc, DUPART Bernard

**Membres absents :** Mesdames BOISSET Séverine, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, SERRANO Bégonia, SERIO Isabelle, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Monsieur QUERCI Gérard,

**Procurations :** Néant

**Secrétaire de séance :** Madame CHARRIERE Elisabeth

**Objet: Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Banques alimentaires »**

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Banques alimentaires » qui a pour mission de collecter, gérer et partager des denrées alimentaires selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.


Les principaux objectifs de la banque alimentaire sont :

- De lutter simultanément contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire,
- D'utiliser l'aide alimentaire comme créatrice de lien social,
- De participer à l'amélioration de l'alimentation distribuée,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Banques alimentaires »

Le Président,  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,  
Elisabeth CHARRIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/4/24  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 24/4/24